


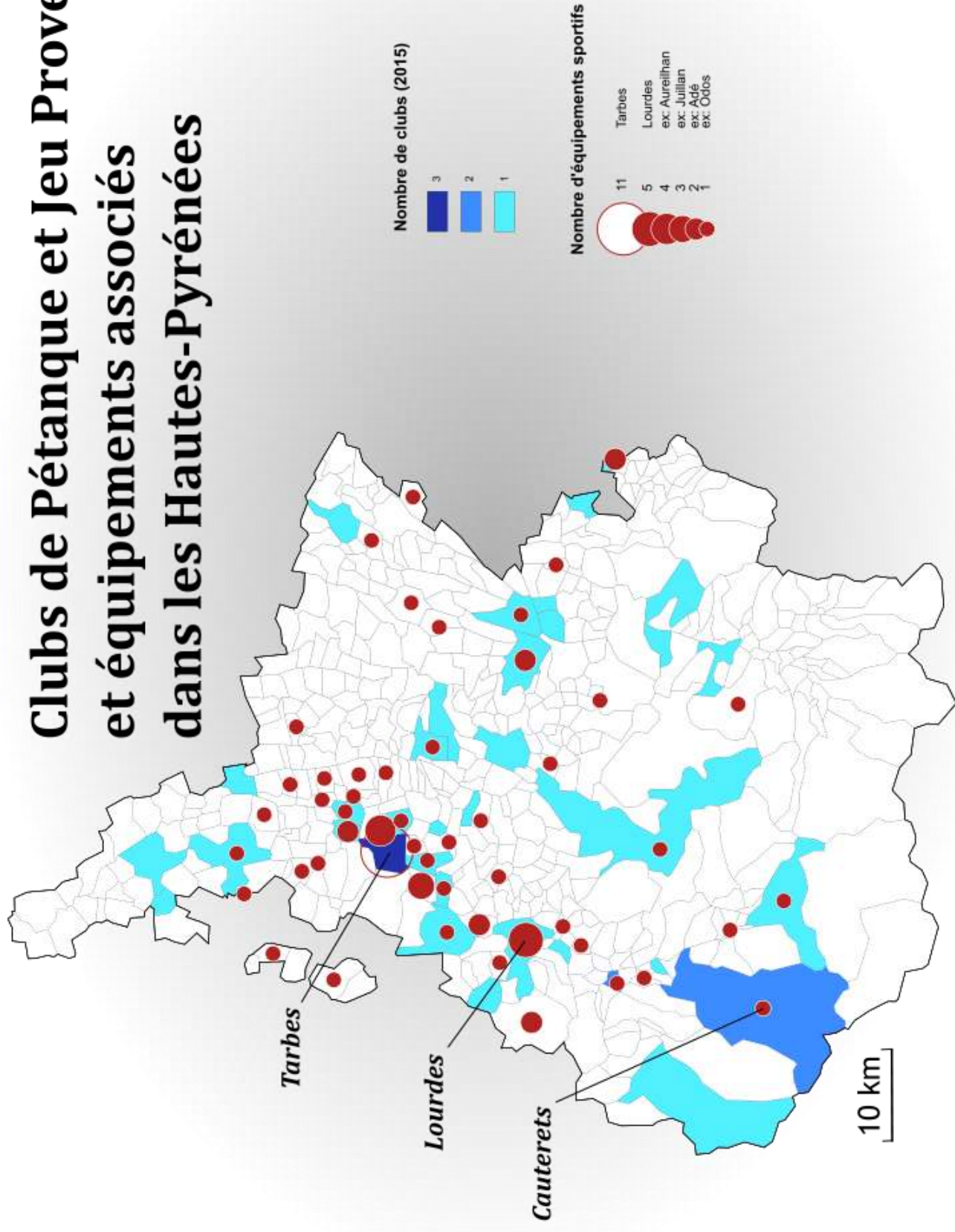


Fédération unisport non olympique

Chiffres clés :

- 41 clubs (2015) *(45 clubs en 2010)*
1546 licenciés (2015) *(1747 licenciés en 2010)*
219 F / 1327 H / 100 moins de 18 ans (6 %)
Tendance :  (- 12 %)
- 45 équipements sportifs utilisés par les clubs FFPJP
 - 29 terrains de pétanque homologués compétition
 - 16 terrains de pétanque entraînement
- 1 diplômé d'État déclaré

Clubs de Pétanque et Jeu Provençal et équipements associés dans les Hautes-Pyrénées



Les terrains de pétanque utilisés par les clubs de Pétanque et Jeu Provençal sur le département

Les clubs de Pétanque et Jeu Provençal pratiquent leur activité sur des terrains de pétanque.

Normes FFPJP :

- Terrain : 12 m x 3 m minimum
 - Championnats nationaux et compétitions internationales : 15 m x 4 m minimum

Constats :

- ⇒ 45 terrains accueillants les clubs FFPJP (dont 8 couverts)
 - ➔ 29 homologués compétition
 - ➔ 16 terrains entraînement

Concernant les clubs de Pétanque du département et les terrains auxquels ils ont accès :

- Argelès-Gazost : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé pour la compétition départementale.
- Arreau : le terrain (extérieur bitume) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Arrens : le terrain (extérieur bitume) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Bagnères de Bigorre : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé pour la compétition départementale.
- La Barthe de Neste : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé pour la compétition départementale.
- Bernac-Debat : le terrain (extérieur grave ciment) est utilisé pour la compétition départementale.
- Bordes : le terrain (extérieur sable) est uniquement utilisé pour l'entraînement.
- Bours : le terrain (extérieur terre battue) est uniquement utilisé pour l'entraînement.
- Capvern : les 2 terrains (extérieur et intérieur bitume) sont utilisés pour la compétition départementale.
- Castelnau-Magnoac : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Cauterets : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé pour la compétition départementale.
- Lahitte-Toupière : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé pour la compétition départementale.
- Lannemezan : les 2 terrains (extérieur bitume et intérieur sable gravier) sont utilisés pour la compétition départementale.
- Lecussan : les 2 terrains (extérieur stabilisé et intérieur stabilisé) sont utilisés pour la compétition régionale.
- Louey : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé pour la compétition départementale.
- Lourdes : les 2 terrains (extérieur stabilisé et intérieur stabilisé) sont utilisés pour la compétition départementale.
- Loures-Barousse : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Luz Saint Sauveur : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Maubourguet : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Odos : les 2 terrains (extérieur et intérieur bitume) sont utilisés pour la compétition départementale.

- Orleix : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Ossun : les 2 terrains (extérieur sable et intérieur stabilisé) sont utilisés pour la compétition départementale.
- Pierrefitte-Nestalas : les 2 terrains (extérieur stabilisé et intérieur sable) sont utilisés uniquement pour l'entraînement.
- Rabastens de Bigorre : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé pour la compétition départementale.
- Saint Pé de Bigorre : le terrain (extérieur sable) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Salles-Adour : le terrain (extérieur sable) est utilisé pour la compétition départementale.
- Sarrancolin : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Séméac : le terrain (extérieur bitume) est utilisé pour la compétition départementale.
- Tarbes : le Tarbes Courte Boule utilise 2 terrains (extérieur stabilisé et intérieur sable) qui sont utilisés pour la compétition départementale.
Le club Les Cigognes utilise un terrain (extérieur surface naturelle), utilisé pour la compétition départementale.
Le club Pétanque Massey utilise un terrain (extérieur terre battue), utilisé pour la compétition départementale.
Le Stado Pétanque utilise un terrain (extérieur bitume stabilisé), utilisé pour la compétition départementale.
- Tibiran-Jaunac : le terrain (extérieur sable) est utilisé pour la compétition départementale.
- Tournay : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.
- Trie sur Baïse : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé pour la compétition départementale.
- Vic en Bigorre : le terrain (extérieur surface naturelle) est utilisé pour la compétition départementale.
- Viger : le terrain (extérieur stabilisé) est utilisé uniquement pour l'entraînement.

Fédération délégataire pour : Doublette, Doublette mixte, Triplette, Tête à tête, Tir de précision, Jeu provençal.

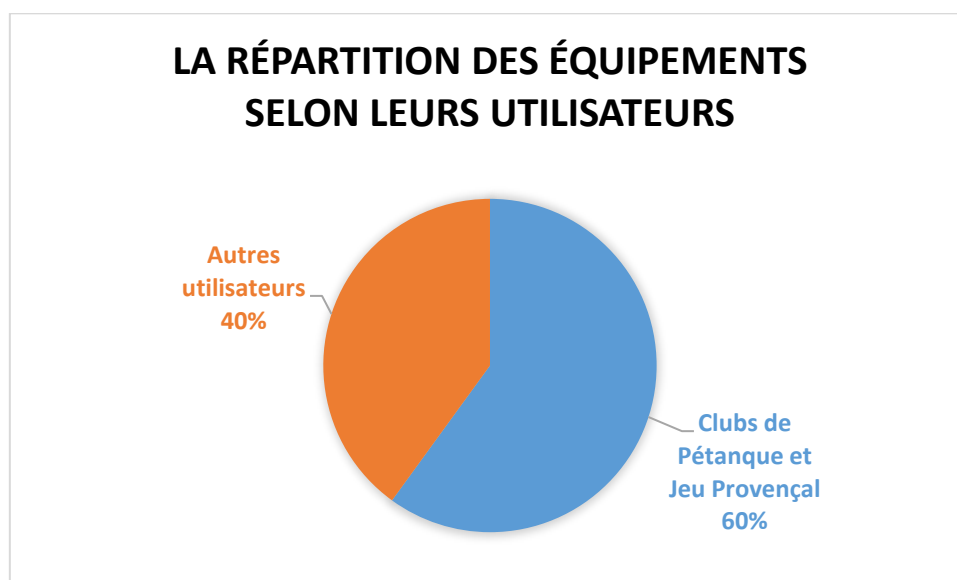
Les équipements sportifs relatifs à l'activité Pétanque et Jeu Provençal

Terrains utilisés par la Pétanque et Jeu Provençal

Le Recensement des Équipements Sportifs (RES) répertorie dans le département pour l'activité Pétanque et Jeu Provençal :

- 75 équipements sportifs
 - 63 terrains de pétanque
 - 12 terrains de boules

Les clubs de Pétanque et Jeu Provençal utilisent donc 45 terrains sur les 75 équipements sportifs recensés sur le département.



Les équipements fonctionnels des terrains utilisés par les clubs FFPJP

Sur les 14 terrains utilisés pour la compétition recensés par le RES :

- 2 sont équipés de douches
- 1 de sanitaires sportifs
- 7 de sanitaires publics
- 0 d'au moins un vestiaire arbitre
- 0 d'au moins un vestiaire sportif

SYNTHÈSE PÉTANQUE



Pas de problème particulier de nombre de créneaux d'utilisation des équipements sportifs.

Beaucoup de petites installations qui ne peuvent pas accueillir de la compétition.

Besoin d'équipements sportifs couverts.

Les principales difficultés :

- Beaucoup de petits terrains qui ne peuvent pas servir pour les compétitions, entraînant une utilisation répétée des mêmes terrains pour organiser des compétitions départementales.
- Lourdes : projet d'agrandissement du boulodrome en cours et nécessaire au vu de la taille du club et de ses résultats compétitifs.
- Il y a peu de terrains de pétanques couverts sur le département : c'est pourtant une nécessité pour permettre aux clubs de pratiquer toute l'année.

Préconisations prioritaires :

- Aménagement de terrains de pétanque aux normes FFPJP.
- Démarrage du projet d'agrandissement du boulodrome de Lourdes.
- Construction d'équipements sportifs couverts aux normes FFPJP.

Besoins complémentaires :

- Consultation du comité dans l'éventuel cas de relance du projet « Bâtiment 313 » de l'Arsenal, afin que la collectivité construise un équipement réellement adapté pour pratiquer la pétanque à un niveau départemental voire même régional.